

Programme de la mise en œuvre de la plateforme

	-I- Pilotage stratégique et opérationnel	-II- Offre coordonnée de formation initiale et continue	-III- Ouverture à l'international	-IV- Recherche, expertise et animation sur le territoire	-V- Mutualisation	-VI- Démarche qualité
2013	<p>1.2 Gouvernance plateforme : instances stratégiques et opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des modalités de gouvernance - Copil et d'orientation - Conseil des partenaires - Instances mises à disposition - Collège encadrement - Séminaire des personnels - Groupes de travail - Elaboration d'un document cadre et mise en place des outils (fiche action-lettre de mission) 	<p>2.6 Organiser une gestion commune des épreuves d'admissibilité des formations du social de niveau V et IV : il convient sur les formations dispensées soit à l'EMAP, soit à l'IRTS, de niveaux IV et V, de permettre aux candidats de bénéficier d'une admissibilité commune.</p>	<p>3.1 Inscrire les deux partenaires de la plateforme dans l'international</p> <p>3.2 Elaborer un projet à l'international et notamment sur la zone Océan Indien</p>	<p>4.3 Contribuer au développement du réseau des PREFAS au sein de la commission Recherche de l'UNAFORIS</p> <p style="text-align: center;">- clôturée -</p>	<p>5.3 Commissions formation (pour formations en commun)</p>	

	-I- Pilotage stratégique et opérationnel	-II- Offre coordonnée de formation initiale et continue	-III- Ouverture à l'international	-IV- Recherche, expertise et animation sur le territoire	-V- Mutualisation	-VI- Démarche qualité
2014		<p>2.1 Projets pédagogiques : travailler sur des valeurs et principes partagés, sur les projets pédagogiques généraux des deux EFTS. Les projets pédagogiques des deux EFTS reposent chacun sur des valeurs et des principes qu'il conviendra de partager dans la perspective de la création d'un «guide des bonnes pratiques».</p> <p>2.2 Adaptation de l'offre de formation et des voies d'accès (apprentissage) -supprimée-</p> <p>2.7 Définir une stratégie commune de formation des tuteurs dans le cadre de l'alternance intégrative : il convient</p>		<p>4.4 Développer la diffusion des travaux de recherche, d'expertise et de veille dans le milieu professionnel et auprès des étudiants et stagiaires : les travaux réalisés tant en terme de recherche que d'expertise ou de veille doivent irriguer tant les pratiques professionnelles que les contenus de formation mais aussi les politiques publiques. La diffusion et la publication de ces travaux doivent être renforcées et systématisées à travers différentes actions.</p>	<p>5.1 Animation et/ou recherche (via le PREFAS, le CREAL et les pôles d'animation des milieux professionnels des deux EFTS)</p> <p>5.3 Commissions formation (pour formations en commun)</p> <p>5.4 Commission sélection (pour formations en commun)</p> <p>5.5 Développer l'organisation d'activités communes sur les prestations mutualisées en vue d'harmoniser et d'optimiser les pratiques : centre de documentation / système d'exploitation</p>	<p>6.1 Inscrire la démarche qualité dans les deux EFTS</p>

	<i>-I- Pilotage stratégique et opérationnel</i>	<i>-II- Offre coordonnée de formation initiale et continue</i>	<i>-III- Ouverture à l'international</i>	<i>-IV- Recherche, expertise et animation sur le territoire</i>	<i>-V- Mutualisation</i>	<i>-VI- Démarche qualité</i>
2014		<p>d'améliorer la qualité de l'alternance dans la dynamique des sites qualifiants.</p> <p>2.8 Formations initiales et continues : diplômantes et labellisées</p>				

	-I- Pilotage stratégique et opérationnel	-II- Offre coordonnée de formation initiale et continue	-III- Ouverture à l'international	-IV- Recherche, expertise et animation sur le territoire	-V- Mutualisation	-VI- Démarche qualité
2015		<p>2.3 Individualisation des parcours : principe de base projet personnalisé de formation. Chaque étudiant et stagiaire accueilli en formation doit pouvoir bénéficier d'un parcours personnalisé. Ce principe ainsi posé devra devenir une modalité de formation de la même manière que l'alternance.</p> <p>2.4 Renforcement des partenariats : branches – universités Au regard des mutations de l'environnement mais aussi des enjeux liés tant aux besoins des populations qu'à l'évolution des institutions et des emplois qui y sont liés, il convient de créer des partenariats pérennes avec les branches professionnelles et les dispositifs de formation comme l'université et les instituts et</p>	<p>3.3 Augmenter le nombre de mobilités étudiants</p> <p>3.4 Développer et favoriser la mobilité des professionnels</p> <p>3.5 Développer des travaux de recherche et d'expertise communs sur la zone OI avec les universités et institutions</p>	<p>4.1 Renforcer et développer l'animation du territoire : l'animation du territoire doit être un axe fort sur des thématiques liées aux problématiques sociales à partir des expertises existantes dans les deux établissements. Le PREFAS et la mission CREAL peuvent servir d'appui, de par leur expertise, à ce développement.</p> <p>4.2 Développer les partenariats avec les Universités et notamment les laboratoires : ce développement est incontournable dans la perspective de l'HEPASS et il convient de stabiliser un partenariat.</p>	<p>5.2 Groupes projets (ex. : vieillissement et gérontologie, protection de l'enfance...)</p> <p>5.6 Ce niveau pourra aussi concerner potentiellement les systèmes d'information administratif et financier</p>	<p>6.2 Atteindre un niveau cohérent de la démarche sur l'ensemble de la plateforme</p>

	-I- Pilotage stratégique et opérationnel	-II- Offre coordonnée de formation initiale et continue	-III- Ouverture à l'international	-IV- Recherche, expertise et animation sur le territoire	-V- Mutualisation	-VI- Démarche qualité
2015		<p>écoles de formation sanitaires.</p> <p>2.5 Répondre aux nouvelles exigences d'un dispositif de formation au regard d'un environnement concurrentiel (ingénierie, politique de prix, de commercialisation, de conseil aux acheteurs...) fonction à développer à côté du métier traditionnel de la formation : suite aux diverses réformes, notamment celles liées à la formation professionnelle, de nouvelles fonctions sont apparues ces dernières années et font évoluer le métier de la formation.</p> <p>2.9 Construire une véritable stratégie de pré-professionnalisation pour le social et le sanitaire : le taux de</p>		<p>4.5 Renforcer et développer l'émergence d'un réseau de coopération sur la zone indo-océanique et en inter-régions : au regard des coopérations internationales déjà développées, notamment sur la zone Océan Indien, il convient de développer des actions sur des thématiques communes permettant de favoriser l'émergence de réseaux.</p>		

	<i>-I- Pilotage stratégique et opérationnel</i>	<i>-II- Offre coordonnée de formation initiale et continue</i>	<i>-III- Ouverture à l'international</i>	<i>-IV- Recherche, expertise et animation sur le territoire</i>	<i>-V- Mutualisation</i>	<i>-VI- Démarche qualité</i>
2015		chômage élevé chez les jeunes réunionnais oblige les acteurs de la formation à réfléchir à leur pré-professionnalisation.				

